



Renouvellement CDD suite congés parental

Par **Floe83**, le **13/03/2014** à **09:42**

Bonjour,

J'ai signé un CDD le 21 janvier 2013 pour le remplacement d'une personne partie en congés payés puis congés maternité. Le terme était fixé au 04 août 2013.

Cette personne a pris un congés parental, j'ai donc signé un avenant jusqu'au 22 juillet 2014. Elle va prolonger son congés parental pour encore une année.

Mon entreprise peut-elle me prolonger à nouveau, même si mon CDD a déjà été renouvelé et qu'il couvre une période de 18 mois ?

D'autre part, je réalise toutes les tâches du poste mais je n'ai pas le même statut (je suis assistante alors que la personne est cadre - premier échelon). Ils ont écrit "en remplacement partiel" alors que je fais la même chose ! J'ai un BAC+5 et j'ai fait mes preuves depuis que j'y suis.

Ai-je le droit de demander à être requalifiée ?

Merci beaucoup pour votre retour.

Par **theo2506**, le **13/03/2014** à **10:08**

Bonjour,

Sur votre première question il me semble que ceci peut vous renseigner.

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/contrats,109/le->

[contrat-a-duree-determinee-cdd,979.html#sommaire_5](#)

Il est tout à fait possible de conclure un CDD au delà de 18 mois dès lors que le terme du contrat de travail du salarié que vous remplacez est incertain.

Sur la seconde, tout dépend de la qualification du salarié que vous remplacez, a-t-il une qualification supérieure à vous ? Si oui, cela peut justifier une différence de statut. Si non, la rémunération doit en principe être identique.

Bien à vous,